Le Journal du TRI

SICTOM DU MARSAN

JUIN 2021 N°44

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI !

DEPUIS LE 1ER MAI TOUS LES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER AU TRI SÉLECTIF (SAC JAUNE OU BAC DE TRI) AFIN QU'ILS SOIENT RECYCLÉS ET VALORISÉS.

©Citeo



L'ÉDITO du Président

Depuis le 1er mai, le geste de tri sur le territoire du SICTOM du Marsan a évolué. Désormais, tous les emballages se trient. Cet engagement fort a pour objectif de faciliter la vie des usagers, en simplifiant au maximum le tri. Plus de doute, plus d'hésitation : s'il s'agit d'un emballage, le déchet est destiné au sac ou bac jaune.

Ce changement s'inscrit dans une démarche globale portée par notre syndicat : la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Le geste de tri est la première barrière contre la pollution, et plus nous trierons, plus nous pourrons développer des filières de recyclage et de valorisation de nos déchets. La réduction de nos déchets doit venir de tous, et je compte sur votre engagement pour faire de ces nouvelles consignes de tri un succès.

Plus que jamais, engageons-nous, trions plus, trions tout !

Jean-Paul Alyre

→ Les consignes de tri des déchets évoluent,

explication des nouvelles consignes en page 3

Un doute, une question

05.58.06.74.74

www.sictomdumarsan.fr

SICTOM du Marsan

Application Mes déchets

LE JOURNAL DU TRI
Responsable de publication : Jean-Paul Alyre

Maquette : service communication du SICTOM du Marsan
Impression : L'Artésienne

Tirage : 45 000 exemplaires
N°ISSN : 2101-5791

Imprimé sur du papier 100% recyclé



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Depuis le 1er mai, tous les emballages sans exception sont à déposer en sac jaune dans les conteneurs collectifs ou en vrac dans le bac individuel de tri. Une nouvelle habitude à prendre, qui permettra de collecter plus d'emballages et d'augmenter les performances de recyclage.





©SICTOM du Marsan - Citeo

*disponibles gratuitement à l'accueil de votre Mairie de résidence
**pensez aussi aux colonnes à papier



BON À SAVOIR :

1. **C'est un emballage ?** Déposez-le dans le bac ou le sac de tri
2. **Inutile de le laver**, il suffit de bien le vider
3. **Pensez à les compacter** pour gagner de la place
4. **Ne pas les imbriquer**

ATTENTION AUX CARTONS !

Seules les cartonnettes sont acceptées au tri sélectif, les cartons dont le volume est **supérieur à celui d'une boîte à chaussures** sont à déposer **EN DÉCHÈTERIE** afin de ne pas surcharger les bacs et conteneurs.

ZOOM sur

La production de déchets au SICTOM du Marsan en 2020





Catégorie	Tonnes	Par habitant	Évolution par rapport à 2019
ORDURES MÉNAGÈRES	18 728 tonnes	soit 214,2 kg par habitant	- 0,6 %
TRI SÉLECTIF	5 048 tonnes	soit 57,7 kg par habitant	- 0,3 %
VERRE	2 764 tonnes	soit 31,6 kg par habitant	+ 2,7 %
DÉCHÈTERIE	26 239 tonnes	soit 300,1 kg par habitant	- 2,2 %
TEXTILE	272 tonnes	soit 3,1 kg par habitant	- 6,2 %

TOTAL COLLECTÉ EN 2020 :

53 053 tonnes *soit* **606,8 kg** par habitant — - 1,2 % *par rapport à 2019*

Continuons nos efforts pour réduire nos déchets !



QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS VOTRE BAC COLLECTÉ ?

Selon leur nature, les déchets ménagers collectés sur le territoire du SICTOM du Marsan sont traités de différentes manières : les déchets destinés au tri sélectif sont valorisés et les ordures ménagères sont transformées en compost pour l'agriculture, explications :

TRI SÉLECTIF

SICTOM DU MARSAN
COLLECTE

ENVOI AU CENTRE DE TRI D'ILLATS (33)

SÉPARATION PAR MATIÈRE ET CONDITIONNEMENT EN BALLE

TRAITEMENT ET TRANSFORMATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

FABRICATION DE NOUVEAUX PRODUITS

ORDURES MÉNAGÈRES

SICTOM DU MARSAN
COLLECTE

TRANSFORMATION DES DÉCHETS FERMENTESCIBLES EN COMPOST SUR NOTRE SITE DE S^{T} PERDON

FERTILISATION DES CHAMPS

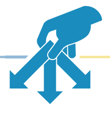
PRODUCTION AGRICOLE

Recyclés, nos déchets démarrent une nouvelle vie !



LE SICTOM À VOTRE SERVICE

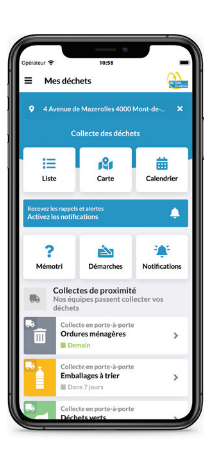
L'application Mes déchets du SICTOM du Marsan

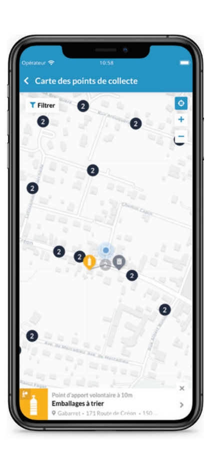


TÉLÉCHARGEZ **L'APPLICATION DU SICTOM DU MARSAN !**

L'application Mes déchets du SICTOM du Marsan recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, en fonction de votre adresse.

Grâce aux notifications personnalisées, vous recevrez des rappels de sortie de vos bacs, de changements vous concernant mais également des conseils et autres trucs et astuces pour réduire vos déchets.





A tout moment, vous pourrez consulter votre planning de collecte personnalisé, la position des points de collecte de proximité, les horaires et informations des déchèteries, les consignes de tri et bien plus encore !

- **Collecte des déchets à domicile :**

L'application vous donne automatiquement le jour du prochain passage du camion pour les collectes de proximité d'ordures ménagères, emballages à trier et déchets verts. Vous avez également accès au planning annuel des collectes, avec prise en compte des jours fériés.

- **Où donner ? Où et quand jeter ? Comment recycler vos déchets spéciaux ?**

L'application recense les points de collecte les plus proches de vous grâce à la géolocalisation, et vous donne les règles et consignes de tri à respecter pour chaque service. Vous n'aurez plus de doute sur la localisation d'un point de collecte ou sur les horaires d'ouverture des déchèteries : la bonne information est dans l'application !

- **Restez informés sur vos services :**

L'application délivre des informations en temps réel et personnalisées sur les modifications d'horaires ou fermetures de déchèteries, les reports de collectes à votre adresse, ou des mesures spéciales prises par le SICTOM du Marsan : pour en bénéficier vous devrez activer les notifications. L'application peut aussi vous envoyer des rappels la veille des jours de collecte ainsi que des trucs, astuces et conseils pour mieux trier et réduire vos déchets !

- **Prochainement disponible :**

Un Mémo tri interactif avec moteur de recherche de déchets ainsi que toutes vos démarches administratives seront bientôt accessibles directement dans l'application.



J'ADOPTE UN COMPOSTEUR ET/OU UNE CAISSE DÉCHET'TRI

Le SICTOM du Marsan met gratuitement un composteur et/ou une caisse déchet'tri à disposition de ses usagers (dans la limite d'un exemplaire par foyer).

Pour commander, rien de plus simple :

- **j'habite les communes de Mont-de-Marsan ou Saint-Pierre-du-Mont** : je remplis le formulaire de demande en ligne sur **www.sictomdumarsan.fr** ou par téléphone au **05.58.06.74.74**. Les distributions se font sur notre site de Saint-Perdon,
- **j'habite une autre commune du territoire** : les inscriptions et retraits se font à l'accueil de votre Mairie de résidence.

DISTRIBUTION DE SACS JAUNES

Disponibles dans toutes les Mairies du SICTOM

Les sacs jaunes sont disponibles **gratuitement pour les usagers du SICTOM du Marsan dans toutes les Mairies du territoire**.

Le SICTOM du Marsan organise également une distribution aux Arènes de Mont-de-Marsan tous les premiers jeudis du mois (si férié, distribution reportée au jeudi suivant).

HORAIRES 2021 :
de 9h à 14h sans interruption et sur présentation d'un justificatif de domicile

Les usagers des communes de Labastide d'Armagnac ainsi que ceux possédant un bac individuel de tri sélectif (bac à couvercle jaune) doivent déposer leurs déchets recyclables en vrac.